

**Rectorat**

**Pôle pédagogique**

**Inspection Pédagogique  
Régionale**

Affaire suivie par  
Christine Masse-Guépratte

Téléphone  
03 88 23 39 83 / 38 59  
/ 38 71  
Mél.

Christine.masse-  
guepratte@ac-strasbourg.fr

Référence : INSP20-  
21/CMG/Lett de rentrée 2020

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 2 septembre 2020

Christine Masse-Guépratte  
IA-IPR éducation musicale et chant choral

à

Mesdames et Messieurs les professeures et  
professeurs d'éducation musicale et  
d'enseignement facultatif de chant choral en  
collèges  
et de musique en lycées

s/c de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs  
d'établissement

Chères et chers collègues,

Après les courriers exceptionnellement nombreux échangés entre mars et juillet derniers, c'est l'heure à présent de vous souhaiter une rentrée la plus sereine possible dans ce contexte incertain, imprévisible et déstabilisant. J'espère que la période de congé vous a permis de vivre la pause nécessaire à l'entrée dans cette nouvelle année scolaire qui débute dans un climat singulier.

#### [À propos des personnels,](#)

Comme à l'accoutumée, c'est en souhaitant la bienvenue aux collègues qui nous rejoignent que j'introduis mon propos de septembre. Depuis une semaine déjà, quatre fonctionnaires-stagiaires ont entamé leur année de professionnalisation ; Mmes Mathilde Baudouin, Pauline Desains, Elodie Girard et M. Claudio Dos Santos de Vascon. Leurs parcours préprofessionnels sont variés et je peux dès à présent compter sur la vigilance experte et bienveillante des tuteurs pour les accompagner dans le métier dont l'entrée est assurément singulière ; Mme Delphine Nardin et MM. Daniel Elbaz, Stéphane Hummel et Martin Kappes et je les remercie chaleureusement.

Dans le prolongement du travail de réflexion mené au plus près de vos préoccupations, je poursuis les réunions en petites équipes pour anticiper, imaginer, accompagner, écouter, questionner, répondre, ... et installer de manière optimale l'identité professionnelle de chacun des enseignants de notre discipline dans l'académie, quel que soit son grade. N'hésitez pas à me faire part de vos questionnements **et propositions** ou même de votre souhait de faire partie des équipes. La prochaine réunion aura lieu le 16 septembre.

Dans le cadre des **Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations** (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Du fait de la crise sanitaire, certains professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire dernière n'ont pu en bénéficier. Le ministère a ainsi prolongé la campagne d'évaluation des personnels de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile 2020. Les professeurs qui n'ont pu être vus l'an dernier se verront proposer un rendez-vous de carrière au cours du premier trimestre selon des modalités adaptées à cette situation inédite. C'est donc dès ce mois de septembre, que les six professeurs, dont la crise sanitaire a empêché la rencontre, seront visités dans leur établissement.

Ils se reconnaîtront et afin de gagner du temps avant mon accès aux emplois du temps, je les remercie de m'envoyer leur planning le plus rapidement possible. La campagne 2020/21 débutera ensuite après les vacances de Toussaint avec le préavis légal de 15 jours.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Je remercie **Rym Boos** pour la gestion du site disciplinaire jusqu'à cette rentrée et l'accompagnement de son successeur, **Yannick Iffer**. C'est à lui à présent que revient la tâche de veille et publications des informations et la première sera l'ouverture d'une page Rentrée 2020 qui recensera les textes de cadrage que vous aurez sans doute discuté lors des journées de rentrée dans vos établissements.

L'inscription au plan académique de formation sera possible jusqu'au 21 septembre 2020 <http://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/paf>

### À propos des enseignements

Le contexte professionnel imposé par la **crise sanitaire** que traverse la planète, nous oblige collectivement. Le port du masque, obligatoire à ce jour dans toute circonstance est particulièrement entravant dans la conduite de travaux vocaux, toujours au cœur de la discipline. Le texte que je mentionnai dans mon dernier courriel envoyé via la liste de diffusion a bien été publié vendredi soir<sup>1</sup> ; il décline le retour vers les salles spécialisées de musique, le port du masque pour tous, l'usage des objets partagés et il ajoute cependant une précision à propos de la **pratique des instruments à vent à proscrire**. Pour faciliter l'accès, je vous en livre de larges passages ci-dessous :

#### ***Usage de la salle spécialisée pour l'éducation musicale et le chant choral***

*Le protocole indique que la limitation du brassage des élèves n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.*

*Dans ce cadre, outre **les espaces extérieurs**, **les salles spécialisées** doivent pouvoir être utilisées sans restriction. L'enseignement de l'éducation musicale, de la musique ou du chant choral repose en effet sur l'usage d'un matériel pédagogique adapté et indispensable, a minima un système de diffusion audio et un piano ou un clavier numérique, instruments que le professeur est seul à utiliser pour conduire le travail des élèves.*

*L'enseignement de l'éducation musicale, de la musique ou de la chorale a ainsi vocation à être mis en oeuvre dans les salles dédiées à cette fonction. Cette exigence doit alors être prise en compte au sein des établissements lorsqu'ils élaborent les plans de circulation afin de limiter le brassage des élèves.*

---

<sup>1</sup>[RENTREE SCOLAIRE 2020 - REPÈRES POUR L'ÉDUCATION MUSICALE ...  
education.gouv.fr/media/71370/download](https://www.education.gouv.fr/media/71370/download)

### **Mobilier scolaire, disposition de la salle spécialisée et distanciation physique**

La plupart des salles spécialisées ne comportent pas de tables, ce qui permet d'organiser plus aisément l'espace de classe pour assurer la plus grande distanciation physique possible. Par exemple, les élèves peuvent être placés en arc de cercle, sur un ou plusieurs rangs.

### **Pratiques vocales et port du masque**

Au collège comme au lycée, **le port du masque est obligatoire** pour les professeurs et les élèves. Concernant les pratiques vocales, que ce soit en éducation musicale, en musique ou en chorale, cette disposition s'impose. **La qualité** du timbre, **la justesse**, **l'expression** seront travaillées sans rechercher la puissance vocale.

Comme le montrent aujourd'hui certains enregistrements récents consultables sur Internet, un travail vocal soutenu aboutissant à des productions vocales de qualité reste aisément envisageable dans ce cadre réglementaire.

Les pratiques vocales, qui restent au cœur de l'éducation musicale comme moyen pédagogique et objectif de formation, peuvent, dans ces conditions, être pleinement investies et mobilisées.

### **Ventilation**

**L'aération** des locaux doit être assurée fréquemment, conformément au protocole sanitaire, y compris durant une même séance à partir du moment où cela est possible (conditions météorologiques, nuisances sonores, etc.). Le chant choral notamment peut être pratiqué en plein air.

### **Nettoyage et désinfection des locaux**

Le respect du protocole sanitaire s'impose.

### **Enseignement facultatif de chant choral**

L'enseignement facultatif de chant choral est mis en oeuvre dans les mêmes conditions sanitaires que l'enseignement de l'éducation musicale (disposition, masque, distanciation, nettoyage, etc.). Le volant horaire disponible (72 heures annuelles, dont 1 heure hebdomadaire) peut permettre d'organiser systématiquement **deux séances hebdomadaires par demi-groupes** afin d'assurer une distanciation satisfaisante.

Dans ce cas et afin de garantir les 72 heures annuelles dues aux élèves, les professeurs prévoient des outils de formation à distance que les élèves sont engagés à mobiliser entre chaque séance dans la perspective de faciliter les apprentissages en cours.

Il est rappelé que cet enseignement facultatif contribue à la **validation du DNB** pour les élèves qui le souhaitent. Il s'agit donc de veiller à l'installer dans les conditions optimales au bénéfice des apprentissages des collégiens.

### **Lycée**

Au lycée, l'enseignement de la musique comme les travaux de la chorale et/ou des ensembles instrumentaux relèvent des mêmes recommandations sanitaires que celles de l'enseignement de l'éducation musicale ou de l'enseignement facultatif de chant choral en collège. Cependant, dans le cadre d'un travail appuyé sur l'autonomie et la responsabilité des lycéens, il est possible de leur permettre d'apporter **leurs instruments de musique, hors instruments à vent**, dont ils ont l'habitude de jouer dans les productions collectives.

### ***La pratique chorale dans le premier degré***

*À l'école, le chant peut être pratiqué dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Il est préférable de limiter la chorale à l'effectif d'une classe et d'éviter les regroupements plus importants.*

*En maternelle, l'apprentissage de comptines et de courtes chansons se pratique en classe comme à l'accoutumée.*

*À l'école élémentaire, les élèves peuvent chanter assis ou debout en veillant à respecter la plus grande distanciation sociale possible. La séance de chant peut se limiter à une vingtaine de minutes. Tous les outils numériques qui permettent aux élèves de s'imprégner de modèles de qualité et de les mémoriser entre les séances de chant sont à explorer.*

Je ne reviens pas sur les préconisations échangées ce vendredi et, dans l'éventualité de modifications, je ne manquerai pas de vous les communiquer.

Il s'agit dans l'immédiat de stabiliser un **équilibre salubre**, pour les élèves comme pour vous, entre les travaux de perception et ceux de production (toujours intrinsèquement complémentaires) afin de consolider la qualité plutôt que la quantité lors d'émission de son (voisé ou pas). Bien sûr, rien ne sera aisé et je mesure une fois de plus la mobilité intellectuelle nécessaire pour contourner cette difficulté. L'éducation musicale au collège et la musique au lycée continuent d'exister, c'est l'essentiel. Dans le cadre d'utilisation de l'instrumentarium et des instruments personnels ou prêtés des élèves, il pourrait être bienvenu de renforcer, dans la mesure du possible des compétences transversales comme cette **nouvelle forme de citoyenneté** à conscientiser qui pourrait associer les élèves dans la désinfection des instruments de musique ou objets partagés, la gestion de la ventilation et l'organisation spatiale de la salle par exemple.

Demeure la question des effectifs et des projets des **chorales scolaires**. Il est à ce jour conseillé de maintenir l'étude des projections envisagées pour la fin d'année et avec bon sens, rester prudent quant au montage financier, s'il y a lieu dont il faudra bien sûr, discuter et évaluer la faisabilité avec vos chefs d'établissement. Il serait dommage de recourir à la solution de facilité qui ajournerait pour un an les projets chorals mais, il s'agit aussi de ne placer personne en situation périlleuse. Je ne saurais vous encourager à vous rapprocher de vos chefs d'établissement pour évaluer les « chances » d'engager les élèves au long cours. Dans ce même questionnement, **étudier avec la direction l'apport de la deuxième heure dédiée** aux travaux de la chorale (à prendre sur la marge de l'établissement pour l'associer à l'heure allouée par le rectorat) paraît tout à fait opportun. En effet, plus que jamais, il est vivement conseillé de diviser les groupes de choristes pour des raisons sanitaires.

**L'enquête sur le chant choral menée** l'an dernier a recensé 73 % des réponses nationales attendues et 83% de celles attendues dans l'académie de Strasbourg (jusqu'à 95,92 % pour celles de l'enseignement public). Je remercie chaleureusement tous les contributeurs qui nous permettent ainsi d'affiner l'état de cette discipline facultative à l'échelon national et académique.

Néanmoins, ce taux de réponses est en baisse sensible depuis 3 ans, peut-être due à une diminution des rappels de ma part.

Le tableau ci-dessous recense plusieurs données et les situations, qui concernent 7226 collèges, identifient une disparité certaine.

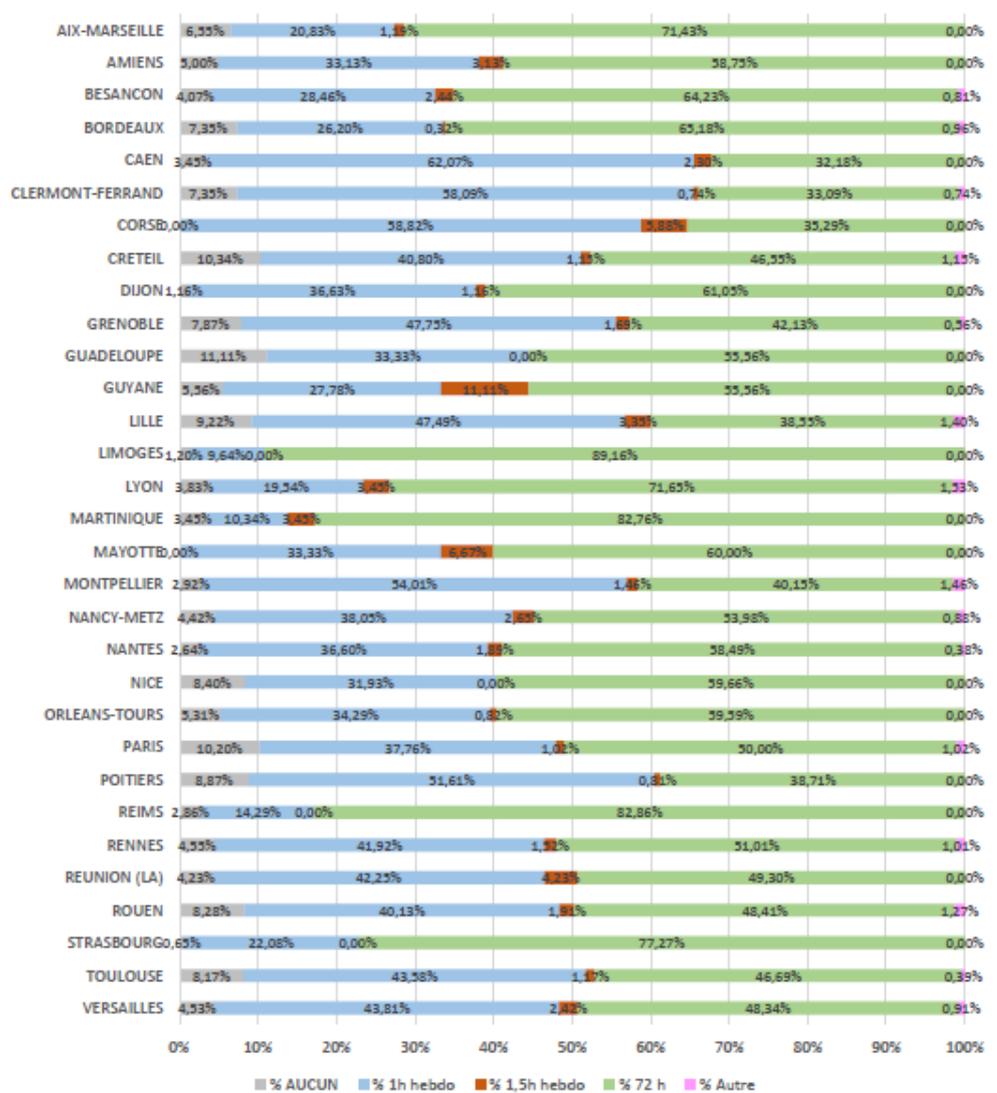
PU+PR	<b>Nombre total de collèges proposant un EFCC</b>	6 528
PU+PR	Nombre de collège ne proposant pas d'EFCC	701
PUBLIC	Nombre de collège ne proposant pas d'EFCC	444
PUBLIC	Nombre de collège proposant un EFCC	4 844
PRIVE	Nombre de collège ne proposant pas d'EFCC	297
PRIVE	Nombre de collège proposant un EFCC	1 644
PU+PR	<b>Nombre d'élèves suivant un EFCC</b>	247 044
PU+PR	<b>Nombre d'EFCC ne disposant pas de l'horaire réglementaire</b>	2 971
PU+PR	EFCC ne disposant d'aucun moyen horaire	236
PU+PR	EFCC reposant sur des HP et/ou HSA	4 473
PU+PR	EFF reposant sur HP et/ou HSA +HSE	598
PU+PR	EFCC reposant sur HP et/ou HSA +IMP	811
PU+PR	EFCC reposant sur des IMP uniquement	410
PU+PR	EFCC n'ayant pas contribué à la Rentrée en musique	4 073
PU+PR	Nombre de concerts des EFCC durant l'année scolaire 2019-2020	15 310
PU+PR	Nombre de chorales participant à un ou plusieurs commémorations	722
PU+PR	EFCC ayant contribué à la Rentrée en musique	3 154

Dans notre académie, 98,72 % des collèges proposent l'EFCC. La population de choristes est de 6,48 % du total des élèves scolarisés en France et ici, ce taux monte à 7,02 % mais demeure en-deçà de plus de 4 points de l'académie de tête. Le dynamisme des chorales scolaires est assurément le reflet de votre engagement et **soyez en remerciés et félicités !**

Au plan national, seulement 41,36 % des collèges proposant un EFCC **s'attachent à le faire figurer comme un des éléments d'évaluation** au sein des bulletins périodiques d'évaluation des apprentissages. En Alsace, le travail d'information a fait qu'un établissement sur 2 le prend en compte dans le profil scolaire des élèves. Ces données sont en progression favorable par rapport à l'année scolaire précédente mais restent très en deçà du traitement dont devrait systématiquement profiter un enseignement facultatif. Dans le cas de la validation du DNB, 32 % des élèves de l'académie ont obtenu des points supplémentaires et 10 % d'entre eux, l'ont choisi pour support de l'épreuve orale.

L'académie a organisé ici **476 prestations**, soit une moyenne encore en augmentation de 3,1 par an et par chorale (la moyenne nationale de 2,5 se situe entre 1,8 et 3,4). Alors que très majoritairement, à 80 %, cet enseignement est organisé pendant la pause méridienne, dans l'académie 4 % des établissements ont réussi à l'organiser dans la journée sans autre cours en parallèle.

C'est, enfin, la ventilation des moyens horaires qui départage les académies dont les établissements affichent soit 36 h, soit 72 h, soit aucun moyen (alors que l'EFCC est tout de même mis en place), soit 1h30/semaine.



Quant aux moyens alloués par les établissements, le pilotage revêt de nombreuses orientations selon les moyens consentis : 36 heures, 72 heures ou aucun.

A l'échelon national, seul 54 % des collèges proposent effectivement la dotation réglementaire à cet enseignement. Dans notre académie le taux s'élève 77,27 et se situe peu éloigné des académies à fort potentiel comme Reims, Limoges ou la Martinique.

Ces chiffres s'expliquent pour partie (pas exclusivement) par les moyens alloués par les rectorats. Là aussi, on observe une grande diversité, comme un extrait de ce tableau ci-dessous l'exprime :

		R19			R20			Circulaire académique	
		Réchage	Hauteur	Marge	Réchage	Hauteur	Marge	OUI/NON	Date
Aix-Marseille	Académie	NON	0	2	NON	0	2	OUI	janv-19
Amiens	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	NON	OUI	juin-18
Bordeaux	Académie							NON	
	Dordogne	OUI	1	1	OUI	1	1		
	Gironde	OUI	2	NON	OUI	2	NON		
	Landes	OUI	2	NON	OUI	2	NON		
	Lot-et-Garonne	NON	0	2	NON	0	2		
	Pyrénées Atlantiques	OUI	2	NON	OUI	2	NON		
Caen	Académie	OUI	1	1	OUI	1	1	NON	
Clermont-Ferrand		OUI	1	1	NON	0	2	OUI	juin-18
Créteil	Académie								mars-18
	Seine-et-Marne	?	?	?	?	?	?	NON	
	Val-de-Marne	?	?	?	?	?	?	NON	
	Seine-Saint-Denis	OUI	1	1	OUI	1	1	NON	
Dijon	Académie	NON	0	2	NON	0	2	NON	
Guadeloupe	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	NON	NON	
Guyane	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	NON	NON	
La Réunion	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	NON	?	
Liège	Académie	NON	0	2	NON	0	2	NON	
Limoges	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	NON	NON	
Lyon	Académie	NON			NON			NON	
	Rhône	NON	0	OUI	NON	0	OUI	NON	
	Ain	NON	0	OUI	NON	0	OUI	NON	
	Loire	NON	0	OUI	NON	0	OUI	NON	
Martinique	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	NON	NON	
Mayotte	Académie	NON	0	2	NON	0	2	?	
Nancy-Metz	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	2	?	
Nantes	Académie	NON	0	2	NON	0	2	NON	
Orléans-Tours	Académie	NON	0	2	NON	0	2	OUI	oct-18
Paris	Académie	OUI	1	1	OUI	1	1	?	
Poitiers	Académie	OUI	1	1	OUI	1	1	OUI	févr-19
Reims	Académie	OUI	2	NON	OUI	2	NON	NON	
Rennes	Académie	NON	0	OUI	NON	0	OUI	NON	
Rennes	Académie	NON	0	2	NON	0	2	?	

Rouen	Académie	NON	0	2	NON	0	2	NON	
Strasbourg	Académie	OUI	2	NON	OUI	1	1	NON	
Toulouse	Académie							NON	
	Ariège	NON	0	2	NON	0	2		
	Aveyron	NON	0	2	NON	0	2		
	Haute-Garonne	NON	0	2	NON	0	2		
	Gers	NON	0	2	NON	0	2		
	Lot	OUI	1	1	OUI	1	1		
	Haute-Pyrénées	NON	0	2	NON	0	2		
	Tarn	NON	0	2	NON	0	2		
	Tarn-et-Garonne	NON	0	2	NON	0	2		
Versailles	Académie							NON	
	Hauts-de-Seine	NON	0	2	NON	0	2		
	Essonne	OUI	1	1	OUI	1	1		
	Val-d'Oise	NON	0	2	NON	0	2		
	Yvelines	NON	0	2	NON	0	2		

### Réforme lycée

Au lycée, la réforme des voies générale et technologique sera parachevée avec, cette année, la première promotion du baccalauréat en terminale et la mise en œuvre de mesures d'assouplissement dans l'organisation de l'année. Dans ce cadre, il est recommandé de porter une attention particulière, dès la rentrée, aux enseignements de spécialité retenus par les élèves pour l'année de terminale, afin de pallier les éventuelles lacunes induites par les conditions d'enseignement de la fin de l'année scolaire dernière. Deux axes de réflexion prioritaires se dessinent, qui seront soutenus par des actions de formation et par l'accompagnement des services dédiés : le développement des compétences orales des élèves et le renforcement du suivi de leur projet d'orientation. Les compétences attendues en musique au lycée **mais aussi toutes celles installées au collège** orientent le travail des professeurs sur ces compétences orales en général et notamment celles utiles à l'épreuve du grand oral, quand il s'agit de commenter, échanger, partager, argumenter et débattre. Nous aurons l'occasion d'approfondir ce travail.

Retenez que l'épreuve terminale des enseignements optionnels n'existe plus.  
L'intégralité des textes ressources pour les enseignements au lycée seront fléchés sur votre site très prochainement avec l'aide de Yannick Iffer et en attendant vous pouvez retrouver les horaires, les programmes et les ressources pour le lycée sur <https://eduscol.education.fr/cid144164/musique-bac-2021.html>

pour le programme limitatif des enseignements de spécialité  
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009199N.htm>

pour les perspectives de travail dans l'enseignement optionnel  
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009180N.htm>

#### Agenda proche

4 septembre : participation de Mme la Rectrice à la rentrée en musique au lycée Marie Curie à Strasbourg

9 septembre : réunion des tuteurs des fonctionnaires stagiaires

14 septembre : début de la fin de la campagne 2019-20 des rendez-vous de carrière

16 septembre : réunion équipe de réflexion

30 septembre : Assemblée Générale d'AlsaMuse

A ce jour, l'organisation des journées de bassin ne sont pas encore programmées, aussi je ne manquerai pas vous informer de leur tenue dès que possible.

Je termine ce long courrier de rentrée en exprimant ma conviction que notre discipline, comme à l'accoutumée, a capacité à émouvoir, à rassembler, à rassurer, à humaniser. Elle demeure essentielle à la résilience dans laquelle nous tentons d'entrer.

Avec mes encouragements et ma confiance,



Christine Masse-Guépratte  
Inspectrice d'académie  
Inspectrice pédagogique régionale